

ciation prospéra. Ils avaient quelques ressources qui leur servirent à faire quelques acquisitions de terrain sur la rive droite du Rhône. Ils y établirent une école, en 1527, pour les enfants des ouvriers pauvres. L'enseignement y était gratuit et élémentaire. Il se composait de la lecture, de l'écriture et des éléments de la grammaire et de l'arithmétique. Les conseillers échevins de la ville allouèrent à l'école une rente de 400 livres.

Ensuite, par acte du 27 juillet de la même année, les membres de la confrérie remirent la direction de leur école aux conseillers échevins. L'acte fut précédé d'une délibération tenue à l'Hôtel-de-Ville entre les notables et les maîtres des métiers représentant la commune, et des membres de la confrérie.

L'acte de cession présente une disposition digne de remarque; c'est celle qui est relative « à l'admission à l'école « d'enfants pauvres pris au grand hôpital du Pont du « Rhône ou ailleurs. Les échevins s'engageaient à choisir « les orphelins les plus pauvres et les enfants qui avaient « plus de droits à la pitié publique. »

La petite école, sous l'habile administration des échevins lyonnais devint plus tard le grand collège de la Trinité, placé sous la direction des Jésuites et ensuite des Oratoriens, après le bannissement des premiers. C'est aujourd'hui le Lycée national de Lyon, appelé grand Lycée pour le distinguer du petit Lycée de Saint-Rambert-l'Île-Barbe, qui en est une annexe et qui dépend de la même administration universitaire.

Les écoles primaires proprement dites destinées aux enfants du peuple existaient, en 1650, à Lyon et aux environs. Seulement, sans organisation générale, elles étaient abandonnées, soit à l'initiative privée, soit à quelques corporations, soit au clergé.